

**NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORESTIERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)**

Référence du document	<b>Séance 4 : Point 1 de l'ordre du jour</b>
Titre	<b>Point sur les progrès accomplis : Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (PPPO)</b>
Suite à donner	<b>Pour information</b>
Auteurs	<b>Visoni Timote, Riten Gosai</b> <b>Révisé par le Comité exécutif de la PPPO</b>

## Contexte

Fondée en 1994, l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (PPPO) est l'une des dix organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) reconnues par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). L'objectif de la PPPO est de préserver la biosécurité ainsi que les normes sanitaires et phytosanitaires de l'Océanie afin de prévenir l'introduction, l'établissement et la propagation de maladies et d'organismes nuisibles transfrontières. Pour ce faire, elle :

- veille à la prise en compte des points de vue et des préoccupations des membres de la PPPO dans l'élaboration et l'application des mesures phytosanitaires internationales ;
- collabore à l'élaboration et à la mise en place de mesures de contrôle phytosanitaire à la fois efficaces et justifiées ;
- constitue le cadre de la coopération régionale et internationale en matière phytosanitaire, en application des principes internationaux régissant les échanges de végétaux et de produits végétaux ;
- facilite les échanges d'informations entre les membres, avec d'autres ORPV et avec les organisations internationales chargées d'établir les normes sanitaires et phytosanitaires ; et
- collabore avec la Division ressources terrestres (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS) à l'examen de questions précises relatives à la biosécurité et aux normes sanitaires et phytosanitaires, notamment l'utilisation et le contrôle des pesticides ainsi que la lutte intégrée contre les organismes nuisibles aux végétaux.

Le Secrétariat de la PPPO est hébergé par la Division LRD de la CPS. Il aide les États et Territoires insulaires océaniques à traiter des problématiques de biosécurité et de contrôle phytosanitaire avant, pendant et après le passage des frontières. La Division LRD assure les fonctions de secrétariat de la PPPO et fournit des services techniques complémentaires dans les domaines de la santé des végétaux, de la biosécurité ainsi que des normes sanitaires et phytosanitaires.

La PPPO travaille avec les pays membres. Le Comité exécutif (ExCo) guide les orientations stratégiques et les priorités de la PPPO. Au cours de la réunion du Conseil technique régional qui a lieu tous les trois ans, le plan de travail triennal de la PPPO est approuvé et l'ExCo est renouvelé. Au vu de l'augmentation du volume des échanges et de l'essor du commerce en ligne, il est nécessaire de continuer d'accorder une priorité absolue à la biosécurité pour protéger nos frontières et faciliter des échanges commerciaux sûrs.

Les partenaires du développement intervenant dans la région continuent de soutenir le travail de la PPPO en fournissant une aide en matière de biosécurité et de normes sanitaires et phytosanitaires aux États et Territoires insulaires océaniques. Il s'agit notamment de :

- l'Union européenne – Projet de facilitation du commerce agricole sans risque par l'intégration économique dans le Pacifique (SAFE Pacifique) ;
- le ministère australien de l'Agriculture, de la Pêche et de la Foresterie (DAFF) – Programme de partenariats océaniques en matière de biosécurité (PBPP – Pacific Biosecurity Partnerships Program) ; et
- le ministère des Industries primaires (MPI) de Nouvelle-Zélande – Projet de partenariat pour un accès renforcé au marché du Pacifique (EPMAP – Enhanced Pacific Market Access Partnership Project).

## Objet

Le présent document décrit l'état d'avancement des travaux de l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (PPPO). Il présente les actions mises en œuvre pour soutenir les services de biosécurité ainsi que les services relatifs aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) fournis par les pays membres de la PPPO depuis le dernier rapport.

Le compte rendu couvre les quatre principaux domaines de travail suivants :

- 1. le renforcement des normes phytosanitaires et de la conformité avec les directives internationales ;**
- 2. le renforcement des systèmes de gestion dans le processus de biosécurité ;**
- 3. l'amélioration de l'accès aux marchés et de la sécurité des échanges commerciaux ; et**
- 4. les conclusions de la dixième réunion du Conseil technique régional de la PPPO et les priorités de la PPPO pour 2024-2025.**

## Renforcement des normes phytosanitaires et de la conformité avec les directives internationales

Soutien aux autorités chargées de la biosécurité/du contrôle phytosanitaire pour l'examen des filières d'introduction possible d'organismes nuisibles et de maladies

**Le séminaire régional d'évaluation sur l'examen des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)** de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui a également permis d'examiner d'autres sujets, s'est déroulé en août 2023 à Rarotonga (Îles Cook).

Les représentants des gouvernements de 15 États et Territoires insulaires océaniques, à savoir les Îles Cook (CKI), les Fidji (FIJ), Kiribati (KIR), La République des Îles Marshall (RMI), les États fédérés de Micronésie (FSM), Nauru (NRU), Niue (NUE), la Nouvelle-Calédonie (NCL), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), la Polynésie française (FRP), le Samoa (SAM), les Samoa américaines (ASM), Tokelau (TKL), les Tonga (TNG), Tuvalu (TUV) et Vanuatu (VAN), ont assisté à la réunion en présentiel. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat de la CIPV et le bureau sous-régional de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les îles du Pacifique (FAO SAP) étaient également représentés.

Dans le cadre de cet atelier, les membres de la PPPO ont contribué à l'élaboration de normes internationales en formulant des observations importantes sur les points suivants :

- a. la réorganisation et la révision des normes d'analyse du risque phytosanitaire ;
- b. le projet d'annexe sur les déplacements internationaux de fruits frais de *Mangifera indica* selon la NIMP 46 (Norme pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises) ;
- c. les modifications de 2022 apportées à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires), deuxième consultation ;
- d. le projet d'annexe sur l'utilisation de démarches systémiques dans la gestion des risques phytosanitaires associés au transport de bois selon la norme NIMP 39 (déplacements internationaux de bois) ;
- e. le projet d'annexe sur les critères d'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits – NIMP 37 (Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits [Tephritidae]) ; et
- f. la recommandation de la Commission des mesures phytosanitaires à propos des conteneurs maritimes.

La PPPO a également approuvé un projet de proposition concernant le transport de noix de coco, en tant qu'annexe du prochain appel à propositions pour les normes relatives aux marchandises.

## Évaluation et élaboration de lois, de procédures opératoires normalisées et de procédures d'exportation

Le Secrétariat de la PPPO, par l'intermédiaire de l'équipe chargée de la biosécurité et des normes sanitaires et phytosanitaires de la Division LRD de la CPS, anime l'examen (consultation nationale et analyse des lacunes) de la législation en matière de biosécurité dans trois pays : Kiribati, le Samoa et Tuvalu. Les résultats de cet examen serviront de base à l'élaboration d'instructions de rédaction destinées à aider ces pays à réviser leur législation en matière de biosécurité afin qu'elle soit conforme aux directives internationales et aux normes sanitaires et phytosanitaires. Les consultants engagés pour la réalisation de ce travail définiront également plusieurs modes opératoires normalisés afin d'uniformiser les opérations et d'harmoniser la mise en œuvre des procédures de biosécurité dans toute la région. Le Secrétariat de la PPPO définit également un mode opératoire normalisé simplifié pour une surveillance des mouches des fruits adaptée au contexte océanien.

Il renforce les capacités et compétences en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire dans les échanges commerciaux, et d'intégration régionale, et il cherche par l'Accord de partenariat économique entre les États membres de l'Union européenne et les États du Pacifique à augmenter le nombre de marchandises et produits pouvant être exportés des États et Territoires insulaires océaniques vers l'Union européenne.

Le Secrétariat de la PPPO a animé les formations suivantes (comprenant des remises à niveau, des ateliers ainsi que des exercices pratiques et d'immersion sur le terrain) à l'adresse de participants issus des ONPV de la région, dont un soutien au Timor-Leste :

Formation	Mode	Pays	Hommes	Femmes
<b>Présentation/aperçu de l'analyse des risques à l'importation et de l'évaluation des risques phytosanitaires</b>	Présentiel	Samoa	16	13
<b>Analyse des risques à l'importation/risques phytosanitaires et accès au marché</b>	Présentiel En collaboration avec le DAFF	Îles Salomon	8	1
<b>Avant la frontière, à la frontière et après la frontière – Réduction des risques de biosécurité</b>	Présentiel	Samoa	16	13
		Timor-Leste	10	7

<b>Organismes nuisibles émergents – Risques à venir</b>	Présentiel	Samoa	16	13
		Timor-Leste	10	7
<b>Meilleures pratiques en matière de prélèvement et d'envoi d'échantillons</b>	Présentiel et sur le terrain	Samoa	16	13
		Timor-Leste	10	7
<b>Surveillance spécifique des mouches des fruits et des chenilles légionnaires d'automne</b>	Présentiel	Samoa	16	13
		Tuvalu – <i>incluant la localisation GPS et le marquage des sites</i>	9	5
		Timor-Leste	10	7
<b>Rédaction de la liste des maladies et organismes nuisibles notables</b>	Présentiel	Samoa	4	3
		Timor-Leste	10	7
<b>Système d'hygiène des conteneurs maritimes</b>	Présentiel	Samoa	17	11
		Timor-Leste	10	7
<b>Démarche systémique des exportations de produits frais et accord bilatéral de contrôle sanitaire</b>		Îles Salomon	23	11
		Samoa	14	11
		Tonga	10	8
<b>Base de données sur les organismes nuisibles</b>	Présentiel	Timor-Leste	10	7

En collaboration avec le Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)/Projet IMPACT – *Improving Pacific Islands Customs and Trade* (Améliorer les douanes et le commerce dans les îles du Pacifique), des ateliers nationaux sur « les mesures non tarifaires, y compris les normes sanitaires et phytosanitaires/les obstacles techniques au commerce (OTC) et la promotion du commerce international » ont été animés dans six (6) pays avec les participants suivants :

<b>Pays</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Vanuatu	15	20
Fidji	17	18
Îles Salomon	21	7

Pays	Hommes	Femmes
Papouasie- Nouvelle- Guinée	22	14
Tonga	17	13
Timor-Leste	43	27

Outre les questions relatives aux organismes nuisibles et aux maladies, la sécurité alimentaire, la qualité des aliments, l'application sûre des pesticides (compréhension du délai de non-traitement avant récolte et des limites maximales des taux de résidus), ainsi que les produits biologiques et la certification pour les marchés ont également été abordés.

### Renforcement des systèmes de gestion dans le processus de biosécurité

L'équipe du Secrétariat de la PPPO, en collaboration avec le DAFF australien, a apporté un soutien sur le terrain au service de biosécurité des Îles Salomon (Biosecurity Solomon Islands – BSI) pour gérer la hausse des risques en matière de biosécurité liée à l'accueil de la 17<sup>e</sup> édition des Jeux du Pacifique (19 novembre au 2 décembre 2023). Ce soutien comprenait une assistance aux opérations aux frontières, à la surveillance des organismes nuisibles prioritaires et à la gestion des déchets. Deux agents du service de biosécurité des Îles Cook ont été détachés auprès de l'équipe BSI/CPS au cours de cette période pour échanger des connaissances et acquérir de l'expérience et des compétences en vue d'étendre les opérations dans leur pays d'origine lorsqu'ils organiseront un événement régional dans un avenir proche.

Le Secrétariat de la PPPO a fourni des conseils techniques à certaines cliniques des plantes et à des écoles pratiques d'agriculture afin qu'elles mettent en avant les problèmes autour des organismes nuisibles et des maladies des plantes, qu'elles encouragent l'adoption de bonnes pratiques agricoles et qu'elles garantissent l'amélioration de la biosécurité des exploitations.

Examen de questions pertinentes concernant le passage des frontières (avant, pendant et après), notamment grâce à l'évaluation des risques, à la surveillance et au suivi, à l'identification et à l'authentification des organismes nuisibles

Dans le cadre de la conception et de la gestion des systèmes d'alerte précoce, le Secrétariat de la PPPO a fourni aux pays membres des pièges, des appâts et d'autres dispositifs de surveillance pour lutter contre les chenilles légionnaires et les mouches des fruits. L'équipe a conçu de manière collaborative des supports d'information sur l'assemblage et la pose des pièges ainsi que sur les risques liés aux maladies et aux organismes nuisibles d'apparition récente afin de faciliter le travail sur le terrain des agents chargés de la biosécurité. Ces documents sont disponibles auprès du Secrétariat de la PPPO.

Lutte contre les mouches des fruits : À la demande du Gouvernement de Tuvalu, les responsables de la biosécurité et de la santé des plantes de la CPS ont collaboré avec le ministère de l'Agriculture de Tuvalu (DOA) pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les mouches des fruits et d'éradication de leurs populations sur l'île de Niulakita. L'équipe a travaillé sur le terrain lors d'une mission dans le pays qui s'est achevée en juillet 2023. Elle a aidé les agents du ministère de l'Agriculture et de la Biosécurité dans leurs activités de suivi, de surveillance et d'alerte précoce, notamment en utilisant des outils numériques (GPS), en enregistrant des données précises et en analysant les pièges à mouches des fruits, les chenilles légionnaires d'automne et les fourmis exotiques.

Ces activités ont été soutenues dans le cadre du projet SAFE Pacifique, financé par l'Union européenne.

### Amélioration de l'accès aux marchés et de la sécurité des échanges commerciaux

Projet régional ePhyto – Déploiement et mise en œuvre des systèmes nationaux génériques ePhyto (GeNS) (EPMAP et PBPP et PACER Plus – Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques)

L'échange de certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) améliorera et renforcera le respect des normes d'importation et d'exportation, et permettra des échanges commerciaux efficaces et rentables.

- a. Treize (13) pays ont réalisé une évaluation de l'état de préparation à l'échelle nationale et rédigé un document d'introduction au GeNS. Il s'agit du Samoa, des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Cook, des Îles Marshall, des Tonga, de Palau, de Tuvalu, des Îles Salomon, de Kiribati, de Tokelau, de Niue, et de Nauru.
- b. Dix (10) pays sont passés à la phase de production de leur GeNS, soit cinq pays de plus que dans le dernier rapport. Il s'agit des Fidji, du Samoa, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, des Îles Cook, des Tonga, de Niue, de Tuvalu et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Îles Marshall, Kiribati, Niue et Tuvalu reçoivent des certificats de production GeNS, mais n'en délivrent pas.
- c. Deux (2) autres pays sont encore dans la phase de test d'acceptation du GeNS par les utilisateurs – Palau et Nauru.
- d. Le Secrétariat de la PPPO a animé le troisième atelier régional ePhyto, à Nadi (Fidji) en novembre 2023. Les principales conclusions de l'atelier sont les suivantes :
  - Recommandations de nouvelles améliorations afin de parfaire l'utilisation de la plateforme GeNS. Elles seront soumises au Groupe de pilotage ePhyto international par l'intermédiaire de la représentation régionale (Pacifique Sud-Ouest) auprès du Groupe.

- Accord sur la création d'un groupe de travail ePhyto de la PPPO chargé d'étudier les mécanismes permettant de mettre en place efficacement le commerce sans support papier dans la région. Le mandat du groupe de travail est en cours d'élaboration et sera approuvé par l'ExCo de la PPPO.
- Lancement de l'initiative régionale *Talanoa ePhyto* avec pour objectif global de permettre aux membres de la PPPO de rester connectés, informés et préparés dans l'espace ePhyto. Le mandat pour la séance de talanoa ePhyto et les plateformes de médias sociaux a été approuvé lors de la réunion du Bureau technique régional de la PPPO en 2023.
- Examen du plan régional de mise en œuvre d'ePhyto de la PPPO, qui guidera le projet en 2024.
- Obtention du soutien des ministères néo-zélandais des Industries primaires (MPI) ainsi que des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT); des ministères australiens de l'Agriculture, de la Pêche et de la Foresterie (DAFF) ainsi que des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), et de l'Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques (PACER Plus) pour la mise en œuvre d'ePhyto dans la région.

Refonte et mise à jour de la base de données océanique sur les organismes nuisibles et du Système d'information sur la biosécurité (BIF) (avec le soutien du PBPP, de l'EPMAP et du projet SAFE Pacifique).

Le Secrétariat de la PPPO a facilité la mise à jour globale de la base de données en collaboration avec le DAFF australien, les équipes internes de la CPS et le fournisseur de services informatiques ACTON Fiji Pte Limited. Une formation organisée en mai 2023 a rassemblé 19 agents de biosécurité de 8 pays mélanésiens et polynésiens (Îles Cook, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et les a informés des travaux de mise à niveau et des nouvelles fonctionnalités de la base de données. Cet atelier a également permis aux administrateurs nationaux de la base de données de se familiariser avec le flux de travail de cette version améliorée de la base et d'être en mesure de saisir efficacement les données nationales. La nouvelle version de la base de données est accessible à l'adresse suivante : <https://pld.lrd.spc.int/>.

Le Secrétariat de la PPPO a intégré l'ancien Système d'information sur la biosécurité (BIF) dans le site Web de la Division LRD de la CPS, sous la rubrique *Markets for Livelihoods – Biosecurity and Safe Trade*. Le nouveau BIF est accessible à l'adresse suivante : <https://lrd.spc.int/work-areas/markets-for-livelihoods/the-regional-biosecurity-information-facility>.

Le Secrétariat de la PPPO a travaillé à la création d'une page Web pour la PPPO qui est maintenant hébergée sur le site Web de la Division LRD de la CPS. La nouvelle page Web de

la PPPO est accessible à l'adresse suivante : <https://lrd.spc.int/work-areas/markets-for-livelihoods/biosecurity/pppo>.

Les nouvelles versions de la base de données et du BIF ainsi que la nouvelle page Web de la PPPO ont été lancées lors de la réunion du Conseil technique régional de la PPPO en août 2023.

Le Projet de partenariat pour un accès renforcé au marché du Pacifique (EPMAP), financé par le MPI néo-zélandais, a soutenu la coordination de projet EPMAP qui a mené des activités aux Fidji, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu, notamment des ateliers sur les plans d'exportation, des évaluations des capacités phytosanitaires et des systèmes de certification phytosanitaire, des systèmes électroniques SIG de facilitation des exportations pour les Fidji et les Tonga et le déploiement du plan de mise en œuvre d'Ephyto.

#### Séances de talanoa de la PPPO

Les « séances de talanoa de la PPPO » ont été créées pour maintenir le lien entre les membres de la PPPO et tenir ces derniers informés pendant la pandémie de COVID, lorsqu'il était impossible d'organiser des événements en présentiel. Depuis, les séances de talanoa sont devenues un outil essentiel de dialogue au sein de la PPPO et continuent de produire des résultats pour rendre compte des priorités et en saisir de nouvelles, mais aussi pour échanger sur les problèmes/difficultés, les réussites et les enseignements.

Les principaux résultats obtenus grâce à cette plateforme sont les suivants :

- i. Transmission régulière d'informations par les représentants de la PPPO à la Commission des mesures phytosanitaires, au Comité des normes de la CIPV, au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV et aux groupes de réflexion de la CIPV (différents sujets). Auparavant, cela n'était possible que par courriel.
- ii. Présentations, discussions et approbations de décisions « hors session » (du Comité exécutif/du Conseil) concernant des sujets traités par la PPPO.
- iii. Discussions sur des questions phytosanitaires importantes pour la région, sur des projets liés aux incursions d'organismes nuisibles/maladies et des projets connexes, par exemple, sur le projet PARC (sensibilisation et lutte contre la propagation du rhinocéros du cocotier en Océanie) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Discussions sur un modèle de financement durable pour la solution Ephyto, et sur la démarche « Une seule santé » dans la région en ce qui concerne la santé des plantes.
- iv. Transmission informelle aux ONPV d'informations et de connaissances concernant la structure et les activités des ONPV partenaires grâce à des exposés par pays.

## Décisions/conclusions formulées par la PPPO à l'issue de la dixième réunion du Conseil technique régional

Lors de la dernière réunion du Conseil technique régional qui s'est tenue en août 2023 à Rarotonga (Îles Cook), la PPPO a élu son nouvel ExCo comme décrit ci-dessous :

- i. Présidence : Niue – M. New Aue
- ii. Vice-Présidence : Australie – Mme Sophie Peterson
- iii. Membres du Comité : Mélanésie : Papouasie-Nouvelle-Guinée (Mme Marjorie Kemoi) et Vanuatu (M. Armstrong Sam) ; Micronésie : États fédérés de Micronésie (M. John Wichep) et République des Îles Marshall (M. Byrelson Jacklick) ; Polynésie : Îles Cook (M. Ngatoko Ngatoko) et Samoa (Mme Nafanua Malele)

En plus de ce qui précède, les membres de la PPPO ont délibéré et :

- i. ils sont convenus de faire appel à des consultants pour examiner la PPPO et les fonctions de son Secrétariat ;
- ii. ils ont approuvé un processus régional d'établissement de normes ainsi que l'élaboration de normes régionales ou de documents d'orientation sur la fourniture en toute sécurité de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence, les déplacements de sable et de gravier, les déplacements d'objets artisanaux, et l'élimination des déchets internationaux ;
- iii. ils sont convenus que le Comité des normes de la PPPO serait composé de deux membres par sous-région, plus l'Australie et la Nouvelle-Zélande (huit membres, dont cinq requis pour le quorum) ;
- iv. ils ont approuvé un processus de nomination des représentants régionaux aux forums de la CIPV et de pourvoi des postes vacants au sein du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et du Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires. Ils ont également approuvé une procédure de nomination à mi-parcours d'un·e président·e ou d'un·e vice-président·e. Une procédure de représentation par procuration de l'ORPV a également été acceptée dans les cas où le Secrétaire exécutif de la PPPO (ou son·sa représentant·e) n'est pas en mesure d'assister aux consultations techniques de l'ORPV ;
- v. ils sont convenus que le taro sera la marchandise prioritaire pour l'élaboration d'une norme relative aux marchandises (en collaboration avec les ORPV des Caraïbes et d'Afrique) ; et
- vi. ils ont approuvé la création d'une *séance de talanoa ePhyto* (qui se tiendra une semaine avant la séance de talanoa de la PPPO) et d'un groupe de discussion appelé *GeNS Pasifika Messenger Chat Group* pour une communication rapide et une assistance en cas de besoin de dépannage du système.

## Priorités pour 2024–2025

À travers la rationalisation de ses activités et une réponse plus efficace aux besoins des pays membres, la PPPO s'est fixé les priorités suivantes pour 2024–2025 :

### **Promouvoir une plus forte collaboration et améliorer la coordination entre les programmes régionaux et les activités des partenaires du développement**

Le Secrétariat de la PPPO continuera d'aider le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Les équipes ont étroitement collaboré à la mise à jour et à la publication de la deuxième édition de « *The Guiding Framework for Invasive Species Management In The Pacific* » [Cadre directeur pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique]. Le PRISMSS est un mécanisme de coordination multi-agences conçu pour faciliter l'intensification de la gestion opérationnelle des espèces exotiques envahissantes dans la région.

Le Secrétariat de la PPPO continuera à animer des discussions régulières afin d'encourager une mise en œuvre stratégique des activités du projet, de sorte que les interventions des donateurs contribuent aux synergies et à la complémentarité des domaines plutôt qu'à une duplication des efforts entre :

- a. PACER Plus : formations et ateliers sur le Programme australien de certification du traitement par fumigation (AFAS) et ePhyto ;
- b. Projet sur l'accès aux marchés des produits horticoles et agricoles du Pacifique (PHAMA Plus) : recherche autour de traitements pouvant remplacer la fumigation au bromure de méthyle et formations de formateurs sur le système d'hygiène des conteneurs maritimes et autres normes sanitaires et phytosanitaires ou connexes ;
- c. Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO : examen de la législation relative à la biosécurité et révision de la législation pour certains pays ;
- d. DAFF Australie et MPI Nouvelle-Zélande ; et
- e. autres agences régionales et internationales.

Le travail en cours porte également sur l'élaboration d'une note conceptuelle avec l'équipe de la CPS s'occupant des questions relatives au Fonds vert pour le climat. Il s'agit d'une note conceptuelle sur le renforcement de la résilience des systèmes agricoles dans les pays insulaires océaniques en vue de l'adaptation à l'incidence accrue des organismes nuisibles, des agents pathogènes et des espèces exotiques envahissantes dans un climat changeant afin de garantir la sécurité alimentaire. Elle a été élaborée en collaboration avec la FAO.

### **Activités à venir de la PPPO**

- a. Délibération sur les conclusions des consultants qui ont examiné la PPPO et les fonctions de son Secrétariat et décisions relatives aux prochaines étapes.
- b. Poursuite du soutien au travail de la CIPV : direction du groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires (Vanuatu préside ce groupe de réflexion et le Secrétaire exécutif de la PPPO représente l'ORPV au sein du groupe de réflexion).
- c. Poursuite du soutien accordé au travail de la CIPV à l'échelon mondial en veillant à faire entendre la voix de la PPPO au sein de la Commission des mesures phytosanitaires (représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), du Comité des normes (représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée), du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Îles Cook et des Fidji) et d'autres instances.
- d. Poursuite de l'animation du projet régional ePhyto : veiller à ce que la plupart des pays membres de la PPPO puissent pleinement échanger des certificats phytosanitaires par voie électronique, y compris la collaboration avec PACER Plus sur l'amélioration des capacités et des compétences.
- e. Poursuite des délibérations et approbation de la prochaine série de *normes régionales pour les mesures phytosanitaires* couvrant les sujets suivants : fourniture en toute sécurité de denrées alimentaires et d'autres formes d'aide humanitaire dans les situations d'urgence ; transport de sable et de gravier ; transport d'objets artisanaux ; et élimination des déchets internationaux.
- f. Poursuite de l'examen et approbation d'un processus permettant de déterminer la nécessité de nouveaux bulletins d'alerte de la PPPO sur des organismes nuisibles, et de définir une méthode pour produire ces alertes, l'objectif étant que ce processus soit davantage dirigé à l'échelon national.
- g. Poursuite des délibérations et approbation d'un plan de travail régional pour le renforcement des capacités, l'exploitation de synergies et la mise en œuvre du système d'hygiène des conteneurs maritimes.
- h. À partir des résultats de l'enquête sur l'analyse des lacunes, définition d'une voie à suivre pour la préparation aux interventions d'urgence et les systèmes d'alerte précoce.
- i. Élaboration d'un document de soutien (incluant le financement) pour l'accueil de la Conférence internationale sur la santé des végétaux (dans l'un des pays membres de la PPPO).
- j. Traitement d'autres questions, le cas échéant.

## Principaux défis à relever

Le travail de la PPPO en faveur de la biosécurité, de l'application des normes sanitaires et phytosanitaires et de la sécurité des échanges commerciaux reste une priorité pour les États et Territoires insulaires océaniques. Toutefois, les services de base fournis par le Secrétariat de la PPPO et les contributions techniques de la CPS dépendent actuellement du financement des projets. Comme signalé lors de la dernière réunion, cela entraîne un risque inhérent pour le système régional de soutien à la biosécurité et aux normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que pour le travail de la PPPO.

Pour y remédier, la CPS est en train d'élaborer une approche programme de la prestation de services de la PPPO, et bâtit un argumentaire en faveur de l'attribution de fonds programme durables, en collaboration avec ses principaux partenaires.

## Recommandations

### **Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à :**

- a) prendre note des travaux en cours de la PPPO et de la coopération avec les partenaires du développement régionaux et internationaux ;
- b) prendre note des conclusions formulées par la PPPO à l'issue de la dixième réunion du Conseil technique régional et des priorités définies pour 2024–2025 ;  
et
- c) soutenir l'élaboration d'un argumentaire en faveur de l'attribution durable de fonds programme pour les services régionaux relatifs à la biosécurité et aux normes sanitaires et phytosanitaires, y compris le Secrétariat de la PPPO.